

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SYNERGIE DES TRAVAILLEURS DU TOGO

Lomé le 17 Mai 2013

- Deux raisons essentielles expliquent la tenue de ce point de presse à savoir :
- la plate forme revendicative de la STT et les corolaires de la grève de la STT

CONCERNANT LA PLATE FORME REVENDICATIVE

Dans le cadre des négociations entamées entre le gouvernement et la SYNERGIE DES TRAVAILLEURS DU TOGO (STT) relativement à la plate forme présentée par cette dernière et conformément à l'accord d'étape du 23 avril 2013, les deux commissions techniques, mises en place à cet effet, ont mené leurs travaux du lundi 29 avril au mercredi 08 Mai 2013 au cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le rapport fusionné des réflexions des membres de ces commissions dont les travaux ont duré 10 jours comme prévu par l'accord, a été transmis au gouvernement depuis plusieurs jours. Dès lors que les conclusions des travaux de ces commissions ont été présentées au gouvernement, la STT s'attendait et continue de s'attendre à la réorganisation rapide de la table de négociation proprement dite sur les huit points de revendication. Les travailleurs s'interrogent et s'indignent sur le sort de leurs revendications car en lieu et place de cette négociation, nous assistons à des manœuvres de déstabilisation de la synergie au sein des travailleurs. Dans ces conditions, la STT se trouve dans l'obligation de lever la suspension du mot d'ordre de grève intervenu le 26 avril 2013 et appelle tous les travailleurs à observer une cessation de travail pour le compte des journées du jeudi 23 et vendredi 24 mai 2013 pour demander la reprise des négociations sur les huit points de la plate forme et la signature d'un accord. La STT rappelle qu'en cas de non satisfaction, cette grève sera reconductible.

CONCERNANT LES COROLAIRES DE LA GREVE DE LA STT

1-Sur le décès d'Anselme SINADARE

Dans la communication du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile du 23 avril 2013, il était apparu que les auteurs de cette barbarie étaient en état d'arrestation et qu'ils devaient être remis à la disposition de la justice. Depuis cette communication du Ministre du 23 avril, plus rien sur l'assassinat d'Anselme. La STT déplore cette inertie des autorités et exige que les auteurs à quelque niveau de responsabilité qu'ils soient, de cet acte odieux, soient présentés dans un bref délai au peuple togolais qui en a le droit. Ce ne qu'à cette condition que les concitoyens d'Anselme seront apaisés.

2-Sur le décès de Douti SINALENGUE

La vérité sur les circonstances de survenue de la mort de celui-ci est subordonnée à une certaine enquête qui sera faite ; quand? comment? par qui et pour quelle durée? Personne ne peut répondre à ces questions avec objectivité. Pendant tout le temps que cette fameuse enquête durera, le corps de Mr Douti est retenu contribuant ainsi à maintenir davantage sa famille et ses proches dans l'angoisse et la tristesse. Face a cette situation, la STT qui se sent affectée par les malheureux événements de Dapaong, a l'impérieux devoir d'agir pacifiquement pour exiger et obtenir justice pour Douti et Anselme. Dans cette optique, la SYNERGIE DES TRAVAILLEURS DU TOGO, appelle à la mobilisation générale de tous les travailleurs des secteurs public, parapublic, privé et informel, des élèves, des étudiants, des responsables religieux, les parents d'élèves, des commerçants bref de tous les citoyens de notre pays, à travers une opération NATIONALE SOS JUSTICE POUR DOUTI ET ANSELME. Tous ceux qui sont épris d'un esprit de justice et d'équité sont invités à rejoindre cette vaste opération qui se chargera de mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles en vue d'organiser le processus de défense deux nos deux élèves ; la STT invite les volontaires, avocats, médecins tant nationaux qu'internationaux, les organisations de défense des droits de l'homme, les organisations de défense et de protection des droits des enfants à porter avec elle, cette opération nationale et à la faire aboutir. Une conférence des divers acteurs de cette opération sera organisée dans un bref délai en vue de mettre en synergie les forces et les énergies pour mettre en route cette importante opération ; notre devoir de simple citoyen nous l'impose, camarades travailleurs du Togo.

3- En rapport avec les autres corolaires de la grève, la STT demande aux autorités de tenir leurs engagements pris le 23 avril 2013 devant tous les travailleurs ; il s'agit de :

- **la cessation immédiate des menaces, des intimidations de toute sorte, des harcèlements exercés à divers niveau sur les travailleurs, sur leurs responsables représentés dans la STT,**
- **la réintégration dans leurs droits, des trois camarades de la police de l'université de Lomé abusivement licenciés pour cause de grève, des camarades injustement affectés et relevés de leur poste au garage central administratif.**
- **la cessation immédiate des opérations de retenues sur salaire des travailleurs pour cause de grève,**
- **la tenue en toute sécurité des rassemblements de la STT dans toutes les régions de notre pays.**